

	SPECIFICATION	
	Délai de réponse des analyses du CMP	
Date d'application : 21-06-2012	Version : 003	Code : SP-POS-003
Rédaction : Bernard Van Den Heule	Vérification: MD Martinez	Approbation: Bernard Van Den Heule

Au cours des années de collaboration, il a été établi des délais de réponse des divers types d'analyse à dater de leur réception au laboratoire exprimé en jours ouvrables. Ces délais ont été établis par consensus avec les prescripteurs : délai « maximal, minimal et moyen»

	Délai maximum	Délai minimum	Délai moyen
Biopsies	5 jours	1 jour	2 jours
Pièces opératoires	7 jours	1 jour	2 jours
Cytologie gynécologique	5 jours	1 jour	2 jours
Cytologie non gynécologique	5 jours	1 jour	2 jours
Immunohistochimie	5 jours	2 jours	3 jours
SISH Her2	15 jours	3 jours	10 jours
Analyse HPV	15 jours	3 jours	10 jours
Autopsies	60 jours	7 jours	28 jours
Placentas	10 jours	2 jours	7 jours
Pièces opératoires calcifiées	30 jours	Selon les prélèvements	Selon les prélèvements

Ces délais sont calculés lors de l'analyse des indicateurs qualité ([SP-AME-004](#)). Au delà de ces délais (voir liste des protocoles en suspens [MO-POS-010](#), et liste des additionnels en suspens [MO-POS-010](#)) des recherches sont entreprises pour examiner la cause du retard par le médecin responsable et/ou la secrétaire compétente [MO-POS-010](#), y remédier et éventuellement informer le prescripteur du retard et de sa cause ([PR-POS-009](#)).

Historique des modifications :

19/10/2010 (V02) : Ajout des délais minimums et moyens

30/05/2011 (V03) : remplacement de FISH par SISH